

*Répression antisyndicale***Gaël Quirante ne doit pas être licencié!****Rassemblement unitaire
le 6 février**

De refus de l'Inspection du Travail en décisions de justice, en passant par le Ministère du Travail, cela fait maintenant 8 ans que notre camarade Gaël Quirante subit les affres d'une affaire qui n'en finit pas.

Rappel des faits : en 2010, La Poste tente de licencier Gaël sous prétexte de séquestration, alors qu'il avait participé à une occupation de la direction départementale de La Poste du 92. L'Inspection du travail refuse ensuite son licenciement. C'est aussi le cas du Ministère du Travail en 2011, décision confirmée par le Tribunal Administratif en 2014. En avril dernier, la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Versailles annule ces trois décisions. La procédure est ainsi complètement relancée. L'Inspection du Travail a, de nouveau, refusé le licenciement. Le sort de Gaël est donc aujourd'hui dans les mains de l'actuelle Ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Bien évidemment nous sommes en droit de craindre le pire, de la part de l'ancienne DRH du groupe Danone.

La mobilisation de toutes et tous est donc d'une importance cruciale pour empêcher le licenciement de Gaël. Mardi 6 février, un rassemblement de soutien est organisé, à 19h00, devant le Ministère du Travail.

La fédération SUD PTT appelle à participer le plus massivement possible à cette initiative. Des militant·es de SUD PTT, également victimes de la répression antisyndicale, prendront la parole. Des militant·es travaillant à La Poste, en Ile-de-France et en régions, mais aussi à Free.

Des syndicalistes de la CGT, eux aussi en butte à la répression patronale, seront également présents, comme Philippe Poutou (CGT Ford Blanquefort), Jean-Pierre Mercier (CGT PSA) ou Mickaël Wamen (CGT Goodyear). Eric Coquerel (France Insoumise) et Olivier Besancenot (Nouveau Parti Anticapitaliste) viendront aussi apporter leur soutien, ainsi que Loïc, de la Compagnie Jolie Môme.

L'enjeu dépasse en effet le cadre de La Poste. C'est à une offensive généralisée à laquelle les militant·es combattif·ves sont confronté·es. Une offensive qui est le corollaire de celle, plus générale, du gouvernement et du patronat contre nos droits, nos conditions de travail, nos acquis sociaux. Ainsi, c'est également le secrétaire départemental adjoint de SUD PTT 35, Serge Bourgin, qui est convoqué le 13 février prochain devant le Tribunal correctionnel de Rennes suite à une plainte en « diffamation » déposée par le chef opérationnel de la section d'intervention (SIR).

L'objectif est donc de construire un cadre large, dépassant les clivages professionnels et d'organisations, contre la répression qui frappe le mouvement social.

Paris le 1er février 2017